

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds d'obligations à rendement absolu CC&L (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds » ou le « gestionnaire ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundsinc.com ou visitez le www.cclfundsinc.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il investit dans des catégories d'actifs et/ou a recours à des stratégies de placement qui ne peuvent pas être utilisées par des organismes de placement collectif traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un organisme de placement collectif traditionnel, on compte une utilisation fréquente d'instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins que des fins de couverture; une importante capacité de vente de titres à découvert; et la capacité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le présent Fonds a obtenu une dispense lui permettant (i) d'utiliser des stratégies de placement peu réactives au marché qui comprennent la vente à découvert des titres d'une valeur marchande allant jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative, sous réserve d'une limite combinée applicable à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds de 100 % de sa valeur liquidative, et (ii) de déposer des titres du portefeuille ayant une valeur marchande globale nette de plus de 25 % de sa valeur liquidative auprès d'un agent prêteur qui n'est pas le dépositaire ni le sous-dépositaire du Fonds dans le cadre d'une vente à découvert de titres. La limite des ventes à découvert du Fonds est supérieure aux limites permises en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable à l'égard des organismes de placement collectif traditionnels ainsi que des organismes de placement collectif alternatifs.

Bref aperçu

| | | | |
|---|--------------------|--------------------------------|---|
| Code du Fonds : | CCL1702 | Gestionnaire du Fonds : | Connor, Clark & Lunn Funds Inc. |
| Date de création de la série : | Le 15 février 2019 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée |
| Valeur totale du Fonds au 28 février 2026 : | 51 563 696,54 \$ | Distributions : | Mensuellement |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,38 % | Placement minimal : | Négocié avec le gestionnaire |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Le Fonds vise à offrir à ses porteurs de parts des rendements à long terme. Le gestionnaire de portefeuille gèrera activement un portefeuille diversifié composé principalement de titres de revenu fixe mondiaux en ayant recours de façon opportune à des positions acheteur et vendeur.

Le Fonds aura recours à des ventes à découvert, à des emprunts de fonds et à des instruments dérivés afin d'atteindre son objectif de placement. Le montant du levier financier utilisé par le Fonds ne doit pas excéder trois fois la valeur liquidative du Fonds, calculée quotidiennement.

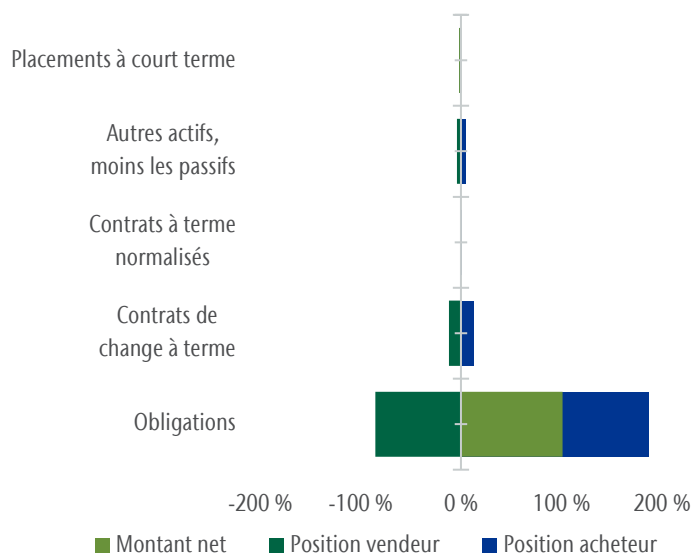
Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements au 28 février 2026

| | |
|---|----------------|
| Ontario, 4,60 %, 2 décembre 2055 | 15,50 %* |
| Canada, 3,50 %, 1er décembre 2057 | 8,79 % |
| Ontario, 2,05 %, 2 juin 2030 | 7,42 % |
| Ontario, 1,35 %, 2 décembre 2030 | 5,73 % |
| Avolon Holdings Fndg Ltd, 5,75 %, 15 novembre 2029 | 3,77 % |
| Société en commandite Holding FPI Granite, 4,35 %, 4 octobre 2031 | 3,61 % |
| Canada, 3,50 %, 1er mars 2028 | 3,09 %* |
| Bons/obligations du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 15 novembre 2055 | 2,97 % |
| Dream Summit Industrial, 5,11 %, 12 février 2029 | 2,96 % |
| ARC Resources Ltd., 4,41 %, 17 juin 2032 | 2,67 % |
| Pourcentage total des 10 principaux placements | 56,52 % |
| Nombre total de placements | 411 |

Remarque : les positions vendeurs qui figurent dans les 10 principaux placements seront accompagnées d'un astérisque (*).

Répartition des placements au 28 février 2026



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

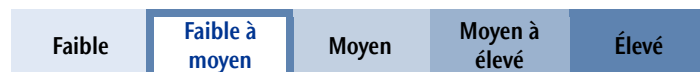
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement au fil du temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce Fonds est de **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds qui peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

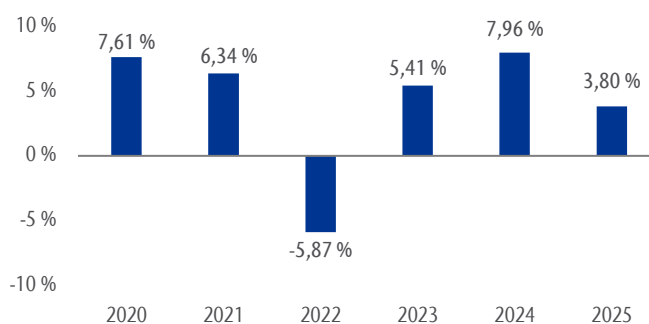
Comme la plupart des organismes de placement collectif, le présent Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant que vous avez investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente rubrique vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds au cours des six dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendement annuel

Le présent graphique indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours de chacune des six dernières années civiles. Pour les six années civiles terminées, la valeur du Fonds a baissé à une reprise. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif de son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le présent tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur trois mois au cours des six dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 11,68 % | juin 2020 | Votre placement augmenterait à 1 116,76 \$. |
| Pire rendement | -9,18 % | mars 2020 | Votre placement chuterait à 908,19 \$. |

Rendement moyen

Pour la période allant de la création au 28 février 2026, les parts de série I du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,06 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série I du Fonds à la création, votre placement vaudrait 1 321,70 \$ au 28 février 2026.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un fonds de titres de revenu fixe en vue de maximiser le rendement total à long terme;
- sont disposés à tolérer un risque faible à moyen;
- investissent à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série I du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer lorsque vous achetez des parts de série I du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2025, les frais du Fonds s'élevaient à 0,82 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du Fonds) |
|--|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) | 0,38 % |
| Il s'agit de la somme des frais d'exploitation du Fonds. | |
| Ratio des frais d'opération (RFO) | 0,44 % |
| Il s'agit des coûts d'opérations pour le Fonds. | |
| Frais du Fonds | 0,82 % |

Les investisseurs qui investissent dans les parts de série I du Fonds négocient directement avec le gestionnaire et lui versent les frais de gestion et la rémunération au rendement applicables. Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation, de renoncer à une tranche ou à la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou de les rembourser. Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation et à tout moment, de mettre fin à la rémunération au rendement, de la diminuer ou d'y renoncer.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série I du Fonds.

Combien cela coûte-t-il? (suite)

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---------------------------------------|--|
| Frais de négociation à court terme | 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds. |
| Chèques refusés ou fonds insuffisants | Nous nous réservons le droit de vous imposer des frais à l'égard de ces opérations. |
| Frais de substitution | Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, votre représentant peut vous imposer des frais lorsque vous substituez d'autres parts à des parts du Fonds. |
| Honoraires du représentant | Vous pourriez devoir payer à votre représentant les frais que vous avez négociés avec lui. |
| Frais de gestion | L'investisseur négocie les frais de gestion annuels applicables aux parts de série I avec le gestionnaire, lesquels ne seront pas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du Fonds (1,45 % par année). |
| Rémunération au rendement | Les investisseurs dans les parts de série I peuvent négocier une rémunération au rendement (conformément aux exigences réglementaires applicables) devant être payée par l'investisseur au gestionnaire. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.

130 King St. West, Suite 1400

P.O. Box 240

Toronto (Ontario) M5X 1C8

Numéro sans frais : 1-888-824-3120

Courrier électronique : info@cclffundsinc.com

www.cclffundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.